

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS**

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 13 mars 2015 à 20 h 00**

**Nombre de conseillers : En exercice : 7      Présents : 6    Absent : 1    Votants : 6**  
**Date de convocation : 9 mars 2015**

**Présents :** Annie BORDAS, Jacqueline DUPENLOUP, Gilberte GIRARD, Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ, Nicole ROCHE.

Absent excusé : Jean BIASSON (procuration à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ).

Secrétaire de séance : Gilberte GIRARD.

Madame le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

**1 – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 13 février.**

Unanimité sauf une voix, Madame Patricia Valcke (absente lors de cette séance).

**2 – Prise de position du Conseil Municipal sur la piste forestière du Mont au Villaret**

Madame le Maire rappelle la présentation faite par l'ONF devant le conseil municipal puis devant des représentants des communes de Saint-Colomban, Ste-Marie-de-Cuines et St-Alban-des-Villards du projet de piste Le Mont-Le Villaret. Cette piste serait créée dans le cadre du renouvellement du Plan d'Aménagement Forestier (2015-2034) qui sera discuté lors d'une séance spéciale du conseil municipal, le 27 mars à 20 h 00. Elle aurait pour but de désenclaver un pan de territoire enclavé : parcelles forestières actuellement inaccessibles (314 ha de forêt domaniale, 29 ha de forêt communale gérée par l'O.N.F, 130 ha de bois communaux non gérés), ancien alpage, hameaux abandonnés (le Bouchet, le Mont). L'ONF analyse la forêt du Nant comme de faible productivité dans les années à venir. Malgré l'essai de semis, la régénération est médiocre.

L'estimation non contractuelle du coût des travaux de la piste forestière est de 260 000,00 € (8,560 km de pistes, comprenant la desserte possible du hameau du Bouchet). Parmi les trois communes concernées, St Alban des Villards porterait le projet. Sur le volet forestier, les travaux sont subventionnés à 80 % avec versements en fin de chantier ou en fin de réceptions partielles des travaux et maintien des subventions pendant 5 ans. Le débat des conseillers porte sur l'intérêt de prévoir, sur le long terme, une mise en valeur forestière de ce versant de la vallée et un accès à un secteur qui peut redevenir un alpage exploité (le Mont). La piste pourra être accessible aux riverains, sauf en période hivernale ou pour raisons de sécurité. Les objections à ce projet portent sur la priorité à lui donner dans la liste des besoins communaux, la crainte que la création de la piste

n'entraîne une augmentation des droits de chasse sur la partie domaniale et la viabilité financière de l'exploitation des bois proprement communaux.

Vote pour « **entamer le processus d'étude, de recherche de subventions et de concertation avec les autres communes** » :

4 pour (Jean Bijasson, Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup, Daniel Quézel-Ambrunaz) - 1 contre (Patricia. Valcke) - 2 abstentions (Gilberte Girard et Nicole Roche).

### **3 – Localisation des containers semi-enterrés**

Le SIRTOM demande aux communes de Maurienne de procéder à l'installation de containers semi-enterrés, en premier lieu pour des raisons d'économie budgétaire (un chauffeur au lieu de deux, espacement des ramassages). Le conseil municipal propose que la combe du Bessay (au niveau de l'actuel container verres), le chef-lieu (au niveau du cimetière), le Premier Villard (virage du Vachet) et Le Pied des Voûtes seront équipés de containers semi-enterrés. Le Planchamp gardera son abri poubelles avec ramassage ponctuel par l'employé communal et dépôt dans un container (le conseil municipal doit prendre acte de l'accès impossible au Planchamp pour le camion). Les containers sont fournis par le SIRTOM, les travaux d'enfouissement étant à la charge de la commune.

### **4 – Dette AFPI**

La dette de l'AFPI envers la Chambre d'Agriculture s'élève à 4 252.98 €. Les subventions que l'AFPI devrait recevoir seront perçues par la 4C puis reversées ensuite. Il est décidé de prendre contact avec la commune de St Colomban pour un conventionnement de la répartition de la dette.

### **5 - Réhabilitation des bâtiments du Chef-lieu (point sur la réunion du 6 mars, mandatement CAUE, ASADAC, diagnostic structure)**

Après lecture du compte rendu de la réunion du 6 mars dernier, Madame le Maire fait état du dossier « Expertise Hébergement Touristique » envoyé à la Région en novembre dernier. Le référent Région demande la transmission des rapports du CAUE et de l'ASADAC avant de prendre position. Il est décidé de faire réaliser au plus tôt le Diagnostic Structure par le CAUE (pour un coût de 250,00 €/jour) ; l'ASADAC sera contactée ensuite, une fois ce diagnostic réalisé.

### **6 – Problème des chats errants**

C'est un problème récurrent en particulier au Premier Villard. Les chats errants peuvent être saisis et conduits au vétérinaire pour stérilisation, afin d'éviter leur propagation. Pour aider à cette opération, l'association Régul'Matous demande une subvention. Il est proposé une subvention de 50,00 € à Régul'Matous.

Subvention de 50,00 € à Régul'Matous : 6 Pour 1 Contre (Madame Patricia Valcke, opposée à l'intervention directe des membres de cette association sur la commune car elle a pu constater certains abus liés au respect de la propriété privée lors d'une intervention de cette structure à laquelle elle a assisté par le passé)

### **7 – Questions diverses**

- ONCFS : des photos de carcasses de sangliers et de chevreuils ont été envoyées à Mme Hagry de l'ONCFS pour transmission au réseau « loups ». Pas de diagnostic donné à ce jour.
- Fête du Col du Glandon : dans un premier temps programmée sur 3 jours, la manifestation ne bénéficie pas cette année du financement LEADER de l'Espace Belledonne et sera de ce fait sans doute ramenée à un ou deux jours.
- Suite à une remarque concernant une subvention ACCA votée par des élus par ailleurs membres de cette association, il est constaté qu'il en était déjà ainsi sous les précédents mandats.

- Dates à retenir :
  - ✓ Jeudi 19 mars à 18 h 00 : Conseil d'Ecole
  - ✓ Vendredi 20 mars : réunion en sous-préfecture des 3 maires de l'ex CCVG
  - ✓ Vendredi 20 mars à 16 h 30 : réunion de la Commission des Finances
  - ✓ Lundi 23 mars à 9 h 30 : visite du réservoir – problème de liaison télémaintenance
  - ✓ Vendredi 27 mars à 20 h 00 : Conseil Municipal – Plan d'Aménagement Forestier
  - ✓ Samedi 28 mars à 17 h 00 : Conseil Municipal – Budget (sauf si l'obligation de voter le budget est repoussée au-delà du 31 mars))
  
- Office de Tourisme : une subvention sera versée à l'office de tourisme, correspondant à 7,6 % du budget dépenses de l'OT, lorsque les conditions de participation de la commune seront précisément définies. L'office de tourisme est un EPIC géré par un conseil d'administration composé de 7 élus titulaires (+ 2 suppléants) et de 6 représentants de la société civile. Patricia Valcke avait déjà été désignée lors du CM du 11 avril 2014 déléguée titulaire de notre commune au CA de l'OT, deux autres élues se proposent pour intégrer le conseil d'administration : Annie Bordas – Jacqueline Dupenloup.
  
- Maison Rota : la neige glissant de la toiture, fort endommagée, entraîne des risques pour la maison voisine. Un courrier en recommandé a été envoyé à ce propos à M. Rota, un autre hiver dans ces conditions étant inenvisageable.

#### **Questions et remarques du public :**

- ✓ STEP du Pied des Voûtes : la discussion continue avec M. Maurice Darves-Bornoz, pour que la commune se rende propriétaire des terrains sur lesquels est construite la STEP (dossier instruit en 2012)
- ✓ Assainissement du Pied des Voûtes. Les conventions de passage des réseaux publics sur terrains privés n'ont pas été retrouvées (dossier instruit en 2012). Le maître d'œuvre sera questionné. Le point doit être fait aussi sur les conditions de branchement des particuliers dans les autres hameaux.
- ✓ Parking du Mollard : lorsqu'il est occupé par les véhicules des randonneurs, problème pour les riverains.
- ✓ Au Bessay, afin de faciliter la circulation, le panneau interdisant le stationnement près de l'abri poubelles sera remis en place.
- ✓ Abris poubelles : à nettoyer.

Fin de séance à 22 h 30.